



Ville de Mèze
63

N°63

DÉCISION DE M. LE MAIRE

ATTRIBUTION DE COMMANDE

« Mission OPC dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du Centre Technique Municipal »
Consultation N° 31.2024

M. le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des achats d'un montant inférieur aux seuils définissant les procédures formalisées, ainsi que, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant leurs avenants ;

Vu l'offre présentée par la société LM COORDINATION dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que l'offre présentée par la société LM COORDINATION en vue de l'attribution de la commande n°31.2024 se révèle être une proposition avantageuse et conforme aux attentes de la collectivité ;

DÉCIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par la société LM COORDINATION, domiciliée 17 avenue de Saint Juste à Creissan (34370) est retenue pour l'attribution de la commande n°31.2024 pour un montant de 16.350 € HT, soit un taux de rémunération de 1.35% du montant total des travaux hors taxes.

Article 2 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la ville de Mèze, au compte 2031 – chapitre 20.



Ville de Mèze
63

N°63

Article 3 :

Le Maire, par délégation n°15 en date du 15 décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette commande.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site de la ville de Mèze,
- transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 6 août 2024

POUR Le Maire,
Thierry BAËZA
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué
Jean-Christophe DALBIGOT



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	06/08/2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	06/08/2024
Acte publié, affiché et notifié le	06/08/2024
ACTE EXECUTOIRE	